

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2021-086

PUBLIÉ LE 10 MAI 2021

Sommaire

DDFIP de la Vienne /

86-2021-05-07-00009 - Avenant à la convention de délégation de gestion du 13/04/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière de la DDFIP de la Vienne (1 page)

Page 3

Le Secrétaire Général Commun /

86-2021-04-26-00006 - Convention de délégation de gestion plan de relance (3 pages)

Page 5

PREFECTURE de la VIENNE / DCL

86-2021-05-10-00001 - Arrêté n° 2021 DCL/BER - 193 en date du 6 mai 2021 portant publication de la liste des binômes de candidats et de l'ordre de l'affichage dans le département de la Vienne à l'occasion du premier tour du renouvellement général des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021. (8 pages)

Page 9

PREFECTURE de la VIENNE / Direction

86-2021-05-04-00006 - Arrêté n° DREETS-2021-024 de M. Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS), portant subdélégation de signature en matière de métrologie. (2 pages)

Page 18

DDFIP de la Vienne

86-2021-05-07-00009

Avenant à la convention de délégation de
gestion du 13/04/2021 relative à
l'expérimentation d'un centre de gestion
financière de la DDFIP de la Vienne

Avenant n° 1
à la convention de délégation de gestion du 13/04/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière de la DDFIP de la Vienne

Entre le secrétariat général commun départemental (SGCD) de la Vienne, représenté par Yannick PASTOUREAU, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

La direction départementale des finances publiques de la Vienne, représentée par Matthieu DESMARETS, directeur expertise et opérations de l'Etat, désignée sous le terme de "déléataire", d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

En application de son article 6, la convention de délégation du 13/04/2021 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DDFiP de la Vienne) est modifiée comme suit :

La liste des programmes mentionnés à l'article 1^{er} est complétée par le programme suivant :

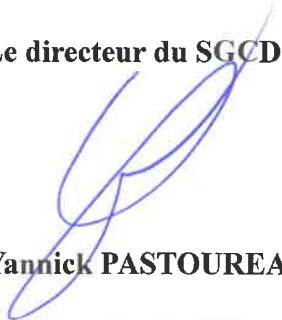


N° de programme	Libellé
362	Ecologie- plan de relance

Article 2

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature par l'ensemble des parties et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Poitiers,

Le 07/05/2021

<p>Le délégrant</p> <p>Secrétariat Général Commun Département de la Vienne</p> <p>Le directeur du SGCD86</p>  <p>Yannick PASTOUREAU</p>	<p>Le déléataire</p> <p>Direction départementale des finances publiques de la Vienne</p> <p>Le directeur expertise et opérations de l'Etat</p>  <p>Matthieu DESMARETS</p>
<p>Visa de la préfète de la Vienne</p>  <p>Chantal CASTELNOT</p>	

Le Secrétaire Général Commun

86-2021-04-26-00006

Convention de délégation de gestion plan de
relance

Convention de délégation de gestion PLAN DE RELANCE

La présente délégation est conclue en application du décret du Conseil d'Etat 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat.

Entre la **Préfecture de la Vienne**, représentée par Mme la Préfète, désigné sous le terme de "**délégant**", d'une part,

Et

La **direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**, représentée par son Directeur, désigné sous le terme de "**délégataire**", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}: Objet de la délégation

En application de l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation de l'ordonnancement des dépenses relevant du plan de relance sur les mesures départementales suivantes :

- **la mesure 4** "Plan de soutien à l'accueil des animaux abandonnés ou en fin de vie" ;
- **la mesure 11** "Alimentation urbaine et jardins partagés" ;
- **la mesure 12** "Alimentation locale et solidaire".

Article 2 : Prestations accomplies par le délégataire

Le délégataire assure le pilotage des AE et des CP et l'exécution budgétaro-comptable dans les applications financières (Chorus Formulaires et Chorus) pour le compte du délégant sur le programme Plan de Relance, P362, des mesures citées ci-dessus.

A ce titre, la délégation emporte délégation de la fonction technique d'ordonnateur pour l'engagement, la liquidation et l'établissement des ordres à payer et l'émission des titres de perception.

Il assure également la transmission des actes au visa du contrôleur budgétaire régional. Il assure les relations avec le CPCPM.

Le délégant n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.

Le délégataire assure pour le compte du délégant les actes suivants : (liste non exhaustive, à arrêter selon les organisations locales)

- a. il saisit et valide les demandes de subvention dans Chorus Formulaires ;
- b. il communique la date de notification des actes ;
- c. il réalise, lorsqu'il y a lieu, la saisine du contrôleur financier et de l'ordonnateur secondaire selon les seuils fixés en annexe (ou dans le contrat de service, au choix) ;
- d. il enregistre la constatation/certification du service fait dans Chorus Formulaires selon le flux de la dépense ;
- e. il centralise la réception de l'ensemble des demandes de paiement et des factures, sauf cas particuliers précisés en annexe du contrat de service ;
- f. il centralise les pièces des demandes de paiement et transmet au CPCPM-SFACT ;
- g. il saisit et valide les engagements de tiers et titres de perceptions ;
- h. il réalise en liaison avec les services du délégataire les travaux de fin de gestion ;
- i. il assiste le délégant dans la mise en œuvre du contrôle interne comptable et met en œuvre le contrôle interne comptable de 1^{er} niveau au sein de sa structure ;
- j. il réalise l'archivage des pièces qui lui incombent.

Le délégant reste responsable, dans le cadre de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, de :

- a. la décision des dépenses et recettes ;
- b. la constatation effective du service fait (constatation de l'opportunité) ;
- c. l'archivage des pièces qui lui incombent.

Article 3 : Obligations du délégataire

Le délégataire exécute la délégation dans les conditions et les limites fixées par le présent document et acceptées par lui.

Le délégataire s'engage à assurer les prestations qui relèvent de ses attributions, à maintenir les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à assurer la qualité comptable et à rendre compte de son activité.

Article 4 : Obligations du délégant

Le délégant s'engage à fournir, en temps utile, tous les éléments d'information dont le délégataire a besoin pour l'exercice de sa mission.

Article 5 : Exécution financière de la délégation

Le délégataire est autorisé à subdéléguer à ses subordonnés, sous sa responsabilité, la validation dans Chorus/Chorus Formulaire des actes d'ordonnancement.

Article 6 : Modification du document

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant validé par l'ordonnateur secondaire de droit, dont un exemplaire est transmis aux destinataires du présent document.

Article 7 : Durée, reconduction et résiliation du document

Le présent document prend effet lors de sa signature par l'ensemble des parties concernées. Il est établi pour **l'année 2021** et reconduit tacitement, d'année en année.

Il peut être mis fin à tout moment à la délégation de gestion, sur l'initiative d'une des parties signataires, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois. La dénonciation de la délégation de gestion doit prendre la forme d'une notification écrite ; l'ordonnateur secondaire de droit, le comptable assignataire et le contrôleur budgétaire doivent en être informés.

La convention de délégation de gestion est transmise au contrôleur budgétaire régional et au comptable assignataire, accompagnée de la délégation d'ordonnancement secondaire du délégant et du délégataire.

Ce document sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait, à Limoges

Le

Le délégant
La Préfète de la Vienne



Mme Chantal CASTELNOT

Le délégataire
Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



M. Philippe DE GUENIN

PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-05-10-00001

Arrêté n° 2021 DCL/BER - 193 en date du 6 mai
2021

portant publication de la liste des binômes de
candidats et de l'ordre de l'affichage dans le
département de la Vienne à l'occasion du
premier tour du renouvellement général des
conseillers départementaux des 20 et 27 juin
2021.

Arrêté n° 2021 DCL/BER-197 en date du 10 mai 2021

Modifiant l'arrêté n° 2021 DCL/BER-193 en date du 6 mai 2021 portant publication de la liste des binômes de candidats et de l'ordre de l'affichage dans le département de la Vienne à l'occasion du premier tour du renouvellement général des conseillers départementaux des 20 et 27 juin 2021.

La préfète de la Vienne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

VU le code électoral;

VU le décret n°2021-483 en date du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU le décret n°2014-264 du 26 février 2014 modifié par le décret n°2020-204 du 5 mars 2020 portant délimitation des cantons dans le département de la Vienne ;

VU l'arrêté n° 2021 DCL/BER-174 en date du 19 avril 2021 modifiant l'arrêté n° 2021 DCL/BER-136 en date du 18 mars 2021 fixant le délai de dépôt des déclarations de candidature pour le renouvellement général des conseillers départementaux des dimanches 20 et 27 juin 2021 ;

VU l'arrêté n° 2021-SG-DCPPAT-013 du 26 mars 2021 donnant délégation de signature à M. Emile SOUMBO, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne ;

VU les déclarations de candidature enregistrées à la Préfecture de la Vienne entre le lundi 26 avril 2021 et le mercredi 5 mai 2021 à 16 heures ;

VU les résultats du tirage au sort en vue des attributions des emplacements d'affichage effectué à la Préfecture de la Vienne, le mercredi 5 mai 2021, à 16 heures 15, à l'issue de la période du dépôt des déclarations de candidature ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2021 DCL/BER-193 en date du 6 mai 2021 est modifié comme suit.

L'ordre des binômes de candidats dans le département de la Vienne à l'occasion du premier tour du renouvellement général des conseillers départementaux des 20 juin et 27 juin 2021, est fixé par canton, comme suit :

Canton n°1 (Chasseneuil-du-Poitou)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Claude EIDELSTEIN	Monsieur Arthur BLANCHARD
	Madame Pascale GUITTET	Madame Corine SAUVAGE
2	Monsieur Vincent CHENU	Monsieur Patrice LAPLAIGE
	Madame Valérie MARMIN	Madame Christine POLO

Canton n°2 (Châtelleraut-1)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Henri COLIN	Monsieur Lucien JUGE
	Madame Anne-Florence BOURAT	Madame Sandrine BENITO
2	Madame Eliane GRELLETY	Madame Anne-Marie TRILLON-SIEURIN
	Monsieur Yvon GANIVELLE	Monsieur Jacques TABURET
3	Monsieur Jérôme TOULET	Monsieur Jean-Pierre DE MICHIEL
	Madame Maryse LACOMBE	Madame Isabelle KROMBOLZ
4	Madame Fatiha BOUTAYEB	Madame Kenza AUGER
	Monsieur Fabrice AUGER	Monsieur Soifidine OUSSENI

Canton n°3 (Châtelleraut-2)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Sébastien VILLENEUVE	Monsieur Anthony GUILLOT
	Madame Marion LATUS	Madame Pascale LATUS
2	Monsieur Alain VERDIN	Monsieur Dominique CHAROTE
	Madame Sandra OLIVIER	Madame Annie AUGER
3	Monsieur Alain PICHON	Monsieur Claude DAGUISE
	Madame Valérie DAUGE	Madame Valérie LEAU
4	Madame Cécillia FLUSIN	Madame Katia JAMAIN
	Monsieur Alain BOUCHON	Monsieur Jordan PASCAULT

Canton n°4 (Châtelleraut-3)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Aurélien LONGE-LETANG	Monsieur Dominique BRUNET
	Madame Francette GRATTEAU	Madame Isabelle PONCHAUX
2	Monsieur Claude DUBOIS	Monsieur Patrick REMY
	Madame Monique DUFAUX	Madame Bernadette CATHELIN
3	Madame Elodie RIVET	Madame Isabelle NASSERON
	Monsieur Cyril CIBERT	Monsieur Jordy BABIN
4	Monsieur Gérard PEROCHON	Monsieur Hubert PREHER
	Madame Pascale MOREAU	Madame Corine FARINEAU
5	Monsieur David SIMON	Monsieur Marcel POIRIER
	Madame Monique THOLLET	Madame Béatrice FORESTIER

Canton n°5 (Chauvigny)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Madame Françoise LE MEUR	Madame Isabelle VAILLANT
	Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Laurent BLIN
2	Madame Thérèse GUILLOTEAU	Madame Sylvie BLOSSIER
	Monsieur Thibaut LEGUBE	Monsieur Gilles CAIRE
3	Monsieur William MOTHEAU	Monsieur Wali WAEZI
	Madame Sylvaine BRUN	Madame Mélanie VEILLON
4	Monsieur Eric SOULAT	Monsieur Philippe AUBOURG
	Madame Véronique GOUBAULT	Madame Anita AUBOURG
5	Monsieur Gérard HERBERT	Monsieur Philippe FIOT
	Madame Isabelle BARREAU	Madame Marylène PONTHER

Canton n°6 (Civray)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Dorian LEBEAU	Monsieur Pierre POYANT
	Madame Francine VERON	Madame Pauline DURRAULT
2	Madame Bénédicte FILLATRE	Madame Barbara LIARAS
	Monsieur Jean-Michel MERCIER	Monsieur Olivier PIN
3	Monsieur Laurent SANSIQUET	Monsieur Joël BENOIST
	Madame Chantal SINAULT	Madame Dominique CLOAREC
4	Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY	Monsieur Rémy COOPMAN
	Madame Lydie NOIRAUT	Madame Caroline MARTIN

Canton n°7 (Jaunay-Clan)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Kevin COURTOIS	Monsieur Christophe CONGE
	Madame Marie-France REGNAULT	Madame Nadège MENNETEAU
2	Madame Delphine HERBE	Madame Brigitte ARCHAMBAULT
	Monsieur Corentin SOLEILHAC	Monsieur Christophe SICOT
3	Monsieur Jérôme NEVEUX	Monsieur Eric GHIRLANDA
	Madame Valérie CHEBASSIER	Madame Karine HERMOUET

Canton n°8 (Loudun)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Ludovic SAJUS	Monsieur Tony JALLAIS
	Madame Véronique CLOUET	Madame Sylvie MONOT
2	Madame Lucie TOURAINE	Madame Florence GUETTIER
	Monsieur Pierre ROBERT	Monsieur Arthur SCHMIDT
3	Monsieur Bruno BELIN	Monsieur Joël DAZAS
	Madame Marie-Jeanne BELLAMY	Madame Alexandra BAULIN-LUMINEAU

Canton n°9 (Lusignan)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Madame Isabelle MOPIN	Madame Christel DUPUY
	Monsieur Jean-François RENGEARD	Monsieur Jean-Luc SOULARD
2	Monsieur Jean-Louis LEDEUX	Monsieur Philippe BEAU
	Madame Sybil PECRIAUX	Madame Vera BREUILLARD

Canton n°10 (Lussac-les-Châteaux)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Sébastien ROUMET	Monsieur Christophe ADIER
	Madame Julie LECOMTE	Madame Elsa BERNARDEAU
2	Monsieur François BOCK	Monsieur Jean-Pierre MELON
	Madame Marie-Renée DESROSES	Madame Annie LAGRANGE
3	Monsieur Cyril GRISEAU	Monsieur Christian PELLOQUIN
	Madame Angélique LEBAS	Madame Manuela BAUDIN

Canton n°11 (Migné-Auxances)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Stéphane OMER	Monsieur François CASASSUS-BUILHE
	Madame Aline CAILLON	Madame Aude DUMAS
2	Monsieur Benoît PRINCAY	Monsieur Dominique DABADIE
	Madame Séverine SAINT-PÉ	Madame Anita POUPEAU
3	Madame Christelle CHARRIER	Madame Angélique ROYER
	Monsieur Gérald GARNIER	Monsieur Laurent MOREAU

Canton n°12 (Montmorillon)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Guillaume de RUSSÉ	Monsieur Yves JEANNEAU
	Madame Brigitte ABAUX	Madame Marie-Catherine BURBAUD
2	Madame Justine CHABAUD	Madame Frédérique METIVIER
	Monsieur Joachim GANACHAUD	Monsieur Jean-Michel VRIGNAULT
3	Monsieur Aurélien TABUTEAU	Monsieur Pascal ROCHER
	Madame Karine DUBREUIL	Madame Laurence LE CLAIRE
4	Madame Anne-Marie SIMONIN	Madame Céline FRETARD
	Monsieur Armand SAVALL	Monsieur Michel LACOMBE
5	Madame Céline PHILIPPE	Madame Georgia RAMBAULT
	Monsieur Maxence LAUZZANA	Monsieur Thomas DELAGE

Canton n°13 (Poitiers-1)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Anthony BROTTIER	Monsieur Anthony VERGNES
	Madame Aline FONTAINE	Madame Estelle MOULO
2	Madame Sylvie AUBERT	Madame Elise REMAURY
	Monsieur Benjamin LE FUSTEC	Monsieur Clément PORCHER
3	Madame Virginia BAYOU	Madame Christiane MATHE
	Monsieur Arthur GIRY	Monsieur Lionel BONNIFAIT

Canton n°14 (Poitiers-2)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Madame Julie NGUYEN	Madame Nadia STOURY
	Monsieur René PINTUREAU	Monsieur Ali Said AMIR
2	Monsieur Gilles THINON	Monsieur Soamé SINAMO
	Madame Solange LAOUDJAMAI	Madame Carine DE VITRY D'AVANCOURT
3	Monsieur Ludovic DEVERGNE	Monsieur Roland BOUET
	Madame Sarah RHALLAB	Madame Anne JOULAIN
4	Monsieur Alexandre GIRAUDET	Monsieur Ibrahim DELLAL
	Madame Amal MELLAH	Madame Justine MARTINEZ

Canton n°15 (Poitiers-3)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Madame Florence HARRIS	Madame Salimata MOUSSA
	Monsieur Grégory VOUHÉ	Monsieur Bilal RHAIMOURA
2	Madame Christine TOMASINI	Madame Carine GILLES
	Monsieur Xavier MOINIER	Monsieur Jean-Claude MIOT
3	Madame Isabelle SOULARD	Madame Sandrine BAUDIER
	Monsieur Pierre GOUBAULT	Monsieur Robert KOALA

Canton n°16 (Poitiers-4)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Philippe GREGOIRE	Monsieur Michel HENRI
	Madame Isabelle CHEDANEAU	Madame Marion BOIGE
2	Monsieur Mathias AGGOUN	Monsieur Francis GOMEZ
	Madame Catherine BOURGEON	Madame Nicole BORDES
3	Monsieur Bouziane FOURKA	Monsieur Cyrille GUIGNARD
	Madame Hélène LANDRAULT	Madame Suzanne RAHMOUNE
4	Madame Marine LACLAUTRE	Madame Florence PAILLAT
	Monsieur Sylvain ROBIN	Monsieur Vincent SOL

Canton n°17 (Poitiers-5)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Sacha HOULIE	Monsieur Guillaume GILLES
	Madame Sylvie SAP	Madame Daro BOUCHE
2	Monsieur Alain JOYEUX	Monsieur Mohammed RHALAB
	Madame Joëlle PELTIER	Madame Marie-Cécile PERICHAUD
3	Monsieur Chiacap KITOYI	Monsieur Serge RIVET
	Madame Lydia PIQUET	Madame Marie-Luce ROUSSELOT

Canton n°18 (Vivonne)

N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Gilbert BEAUJANEAU	Monsieur Michel GODET
	Madame Rose-Marie BERTAUD	Madame Séverine PEIGNAULT
2	Madame Catherine CHEVALIER	Madame Heloïse MAUROUARD
	Monsieur Patrick JEAN	Monsieur Jean-Philippe FAURE
3	Monsieur Olivier DUCLAUD	Monsieur Gilles LAVOGEZ
	Madame Victoria ESCOBAR	Madame Morgane LESSOUD
4	Monsieur Michel BUGNET	Monsieur Bertrand HERAULT
	Madame Sandra GIRARD	Madame Rita NORESKAL

Canton n°19 (Vouneuil-sous-Biard)

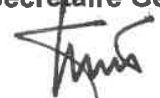
N° d'ordre	Candidat(e)s	Remplaçant(e)s
1	Monsieur Roland KOHPCKE	Monsieur Thomas SOUVIGNON
	Madame Chantal MAINGAUD	Madame Guylaine REYNAUD
2	Monsieur Benoit COQUELET	Monsieur Pascal GERARDIN
	Madame Sandrine BARRAUD	Madame Fabienne GUERIN
3	Monsieur Damien LADIRE	Monsieur Sébastien LORIOUX
	Madame Carole MAIRE	Madame Colette VIAUD

Article 2 – Les binômes de candidats sont présentés ci-dessus dans l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage, compte tenu du tirage au sort effectué en préfecture le mercredi 5 mai 2021, à 16 heures 15. En cas de second tour, l'ordre est conservé entre les binômes de candidats restant en présence.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, les Sous-Préfets de Châtelleraut et Montmorillon et les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission de propagande et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 10 mai 2021

**Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général**



Émile SOUMBO

PREFECTURE de la VIENNE

86-2021-05-04-00006

Arrêté n° DREETS-2021-024 de M. Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS), portant subdélégation de signature en matière de métrologie.



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités Nouvelle-Aquitaine**

**Arrêté n° DREETS-2021-024 de Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
de la région Nouvelle-Aquitaine (DREETS),
portant subdélégation de signature en matière de métrologie**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

VU le décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion des services de l'État ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Chantal Castelnot, préfète de la Vienne ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté du 8 novembre 1973 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret 2001-387 du 3 mai 2001 relatifs au contrôle des instruments de mesures ;

Immeuble le Prisme – 19, rue Marguerite Crauste - 33 074 BORDEAUX CEDEX –
www.nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr
www.travail-emploi.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Pascal APPRÉDERISSE, en qualité de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 avril 2021 de Madame Chantal Castelnot, préfète de la Vienne, donnant délégation de signature à Monsieur Pascal Appréderisse, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relevant, dans les domaines de la métrologie, de la compétence de la préfète :

Madame Chantal Petitot, directrice régionale déléguée
Madame Yasmina Lahlou, attachée d'administration de l'Etat hors classe.
Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF
Monsieur Nicolas Forest, directeur départemental de 2ème classe CCRF
Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Monsieur Bertrand Bouquillon, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
Madame Hélène Santi, ingénieure de l'industrie et des mines

Article 2 : La directrice régionale déléguée et les responsables du pôle Ressources et Pilotage et du pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Landes.

Bordeaux, le 4 mai 2021

Pour la préfète et par délégation,
le directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a small hook at the end.

Pascal APPREDERISSE